

CONSEIL REGIONAL

7 et 8 février 2019

DELIBERATION

Désignations au sein des organismes extérieurs

Le Conseil régional convoqué par son Président le 15 janvier 2019 s'est réuni le vendredi 8 février au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Catherine BLEIN, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD (jusqu'à 17h40), Monsieur Pierre BRETEAU (jusqu'à 18h50), Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Thierry BURLOT, Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE, Monsieur André CROCQ, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANÉA, Madame Delphine DAVID (jusqu'à 18h), Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Laurence DUFFAUD, Monsieur Richard FERRAND (à partir de 9h40 jusqu'à 12h15), Madame Laurence FORTIN (jusqu'à 20h55), Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Madame Anne-Maud GOUJON, Monsieur Karim GHACHEM (jusqu'à 12h15), Madame Sylvie GUIGNARD (jusqu'à 19h), Monsieur Philippe HERCOUËT (jusqu'à 17h20), Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE (à partir de 9h40 jusqu'à 17h35), Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Pierre KARLESKIND (jusqu'à 20h55), Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (à partir de 9h45 jusqu'à 12h15), Monsieur Marc LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT (jusqu'à 20h55), Madame Christine LE STRAT (jusqu'à 17h10), Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIALHES, Monsieur Paul MOLAC (jusqu'à 18h30), Madame Gaëlle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER (jusqu'à 12h), Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR (à partir de 9h30), Madame Agnès RICHARD (jusqu'à 16h), Monsieur David ROBO (jusqu'à 18h45), Madame Claudia ROUAUX, Monsieur Stéphane ROUDAUT (jusqu'à 18h40), Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD (à partir de 16h), Monsieur Sébastien SEMERIL (jusqu'à 12h15), Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir : Madame Georgette BREARD (pouvoir donné à Madame Forough SALAMI-DADKHAH à partir de 17h40), Monsieur Pierre BRETEAU (pouvoir donné à Madame Gaëlle NICOLAS à partir de 18h50), Madame Delphine DAVID (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF à partir de 18h), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Monsieur Marc COATANÉA jusqu'à 9h40 et à partir de 16h), Madame Laurence FORTIN (pouvoir donné à Monsieur Thierry BURLOT à partir de 20h53), Monsieur Karim GHACHEM (pouvoir donné à Madame Gaël LE MEUR à partir de 16h), Madame Sylvie GUIGNARD (pouvoir donné à Monsieur Marc LE FUR à partir de 19h), Madame Claire GUINEMER (pouvoir donné à Madame Delphine DAVID jusqu'à 18h puis à Madame Anne Maud GOUJON), Monsieur Philippe HERCOUËT (pouvoir donné à Monsieur Dominique RAMARD à partir de 17h20), Monsieur Roland JOURDAIN (pouvoir donné à Monsieur Gwenegan BUI), Pierre

KARLESKIND (pouvoir donné à Monsieur Olivier ALLAIN à 20h55), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Madame Claudia ROUAUX jusqu'à 9h45 et à partir de 16h), Monsieur Patrick LE FUR (pouvoir donné à Madame Renée THOMAÏDIS), Madame Nicole LE PEIH (pouvoir donné à Monsieur Raymond LE BRAZIDEC), Gaël LE SAOUT (pouvoir donné à Madame Gaëlle NIQUE à partir de 20h55), Madame Christine LE STRAT (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON à partir de 17h10), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Madame Mona BRAS à partir de 18h30), Monsieur Bertrand PLOUVIER (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF à partir de 12h), Madame Emmanuelle RASSENEUR (pouvoir donné à Madame Sylvaine VULPIANI jusqu'à 9h30), Madame Agnès RICHARD (pouvoir donné à Monsieur Christian LECHEVALIER à partir de 16h), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN à 18h45), Monsieur Stéphane ROUDAUT (pouvoir donné à Monsieur Bruno QUILLIVIC à 18h40), Madame Hind SAOUD (pouvoir donné à Monsieur Hervé UTARD jusqu'à 16h), Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Monsieur Hervé UTARD à partir de 16h).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Vu la délibération n°18_DAJCP_SA_09 du 14 décembre 2018, sur les désignations au sein des organismes extérieurs,

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional,

Et après avoir délibéré ;


DECIDE
(à l'unanimité)

- De procéder aux désignations dans les organismes extérieurs par un vote à mains levées.

DESIGNE
(Abstention de Madame Blein et du groupe Rassemblement National)

-Les conseillers régionaux dans les organismes extérieurs indiqués dans la liste annexée à la présente délibération.

Le Président,



Loïc CHESNAIS-GIRARD

Direction des affaires juridiques et de la commande publique

Session du Conseil régional
février 2019

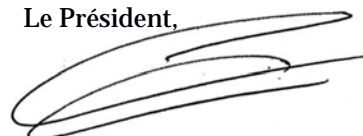
Désignations au sein des organismes extérieurs et des groupes de travail

Aux termes de l'article L 4132-22 du Code général des collectivités territoriales « Le conseil régional procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.»

Il appartient à l'assemblée de se prononcer sur les désignations récapitulées dans le tableau ci-dessous.

Nouveau / Modification	Nom de l'organisme	Titulaires	Suppléants
Nouveau	Haras d'Hennebont	G.Le Saout, A. Le Quellec, A. Gallo, A.M. Goujon	O. Allain, M.Picard, P.Pouliquen, P. Le Diffon
Modification	Comité de bassin Loire Bretagne	R. Le Brazidec remplace A.Crocq	
Modification	Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) Comité technique des Côtes-d'Armor	D. Ramard	P. Hercouët
Modification	Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) Comité technique du Finistère	A. Le Quellec	L. Fortin
Modification	Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) Comité technique d'Ille et Vilaine	H. Utard	C. Rouaux
Modification	Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) Comité technique du Morbihan	R. Le Brazidec	E. Jouneaux- Pedrono
Modification	SEMBREIZH	L.Fortin remplace S.Semeril	
Modification	Société anonyme bretonne d'économie mixte d'équipement naval (SABEMEN)	M.Meyrier	P.Karleskind
Modification	Commission départementale de présence postale territoriale des Côtes d'Armor (CDPPT22)	F. Chappé et P.Hercouët	G.Cadiou et S.Argat-Bouriot

Le Président,



Loïc CHESNAIS-GIRARD